

ARRETE N°A2024_028
Interdiction momentanée du stationnement Rue Roger Salengro

LE MAIRE DE BONDY,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2521-2 ;

VU le code de la route et notamment l'article R. 417-10 ;

VU le Règlement de voirie communale adopté par le conseil municipal du 14 décembre 2017 ;

VU la demande formulée par l'**Entreprise SEEGMULLER – 4 Rue Jacqueline Auriol – 93350 Le Bourget**, tendant à interdire le stationnement au droit du n°60 Rue Roger Salengro pour un déménagement ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le **lundi 05 février 2024**, le stationnement des véhicules sera interdit en face du n°60 Rue Roger Salengro (3 places), sauf pour le véhicule de déménagement.

ARTICLE 2 : Le cheminement des piétons sera maintenu en permanence, sur trottoir en toute sécurité.

ARTICLE 3 : En vertu du Règlement de voirie communale, le tarif d'occupation du Domaine Public sera perçu par la trésorerie au profit de la ville de Bondy.

ARTICLE 4 : Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit et déclaré gênant, au sens de l'article R. 417-10 du code de la route, Rue Roger Salengro (3 places) en face du n°60, excepté au véhicule de déménagement.

ARTICLE 5 : La signalisation sera mise en place 48 heures à l'avance par les services techniques de la Ville (de Bondy 3 barrières Vauban).

ARTICLE 6 : Monsieur le Commissaire de Police et Monsieur le chef de service de la Police Municipale de Bondy, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

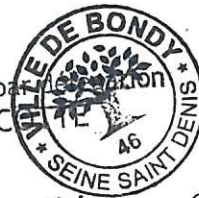
- Monsieur le Commissaire de Police Nationale,
- Monsieur CHARRIER, chef du service de la Police Municipale de Bondy,
- Monsieur le Directeur – Entreprise SEEGMULLER – 4 Rue Jacqueline Auriol 93350 Le Bourget,
- Monsieur le Directeur de la Société SAMSIC PROPTE URBAINE – Monsieur LEGRIX – Impasse des Marais – 94000 CRETEIL,
- Monsieur le Directeur de la Prévention et de la Valorisation des Déchets – Etablissement Public de Territoire EST-ENSEMBLE – 100, rue Gaston Roussel 93230 ROMAINVILLE,



- Monsieur le Capitaine commandant de la 14ème Compagnie du Régiment des Sapeurs-Pompiers de Paris,
- Madame BASTIEN –Directrice du Pôle Espaces Publics et de l’Environnement de la Mairie de Bondy,
- Monsieur LUTZ – Pôle Espaces Publics et de l’Environnement de la Mairie de Bondy,
- Monsieur BELHOUCINE – Pôle Espaces Publics et de l’Environnement de la Mairie de Bondy,
- Monsieur LALAOUI – Pôle Espaces Publics et de l’Environnement de la Mairie de Bondy.

Fait en Mairie à Bondy, le 22 janvier 2024

Pour le Maire et par délégation
Laurent C



1^{ER} Adjoint au Maire

Stephen HERVE
Maire de Bondy
Conseiller régional

Handwritten signature in blue ink, likely of Stephen Herve.